VILLE DE SOREL-TRACY

A V I S P U B L I C

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu au 2e étage de l'édifice Jacques-Racicot du 3025, boulevard de Tracy, le lundi 18 août 2025 à compter de 19 h, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles suivants :

1. Propriété située au 126, rue Charlotte / 97, rue Phipps

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal pour y aménager 5 logements supplémentaires, pour un total de 12 logements soit :

Réduire la largeur d'un terrain situé au centre-ville pour un usage de la catégorie d'usages « Habitation de type familial » comprenant 4 logements ou plus à 12,19 m au lieu de 20 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

2. <u>Propriété située au 3025, rue de La Rochelle</u>

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un nouvel abri d'auto attaché au garage privé attaché au bâtiment principal, soit :

Augmenter le pourcentage total d'occupation du sol des bâtiments et constructions accessoires à 22 % de la superficie du terrain au lieu de 20 % comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

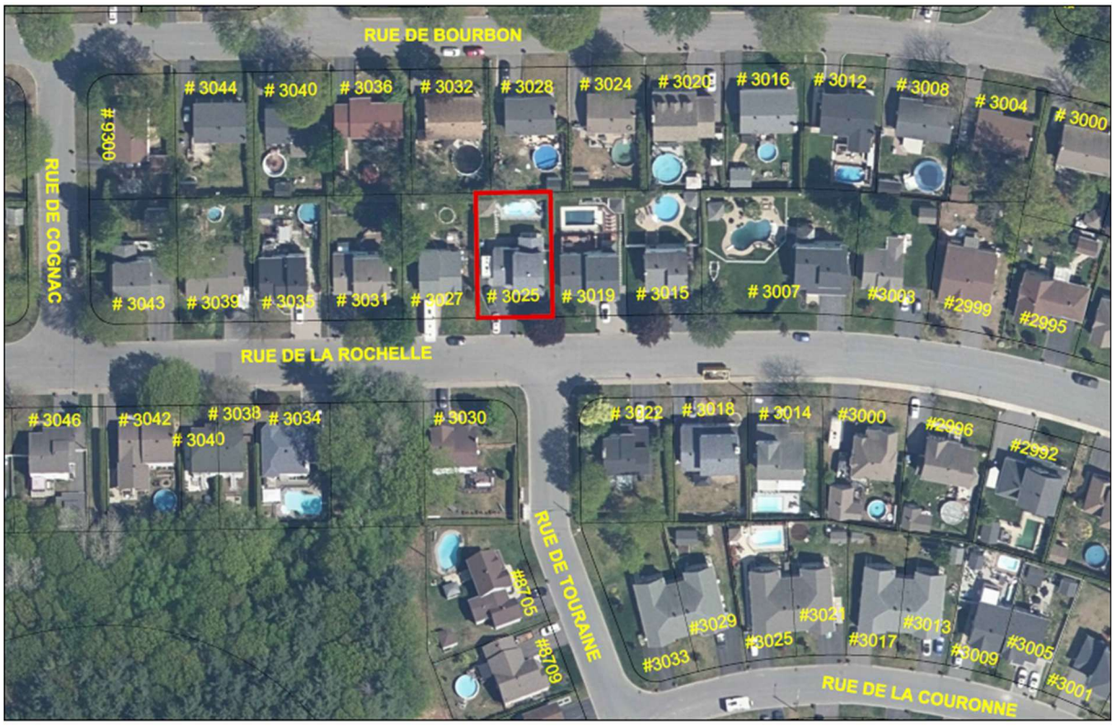

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures en se présentant à cette séance du conseil municipal.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 28e jour de juillet 2025.

La greffière adjointe,

Me Marie-Pascale Lessard